

GRAND SITE



DE FRANCE



MAIRIE DE VERGISSON

Département de Saône et Loire

**2 place de la mairie
71960 VERGISSON**

téléphone 03 85 35 83 96

mairie-vergisson@wanadoo.fr

[web : vergisson.com](http://web:vergisson.com)

COMPTE RENDU DE SEANCE ORDINAIRE DU 14 JUIN 2016

Suivant l'article L 2121-25 du CGCT

Suivant l'article L 2121-26 le procès-verbal du secrétaire de séance peut être communiqué sur demande

Le 14 Juin 2016 à 19 h 30, en mairie de Vergisson, s'est réunis sous la présidence de Mr Roger LASSARAT :

- Mmes et Mrs Anne BROCHETTE, Didier VEILLITH, Eve REY, Gisèle MEUNIER, Laurent COLPART, Eric FOREST, Lionel LAUER

1°/ Détermination du nombre de postes d'adjoint après démission d'un adjoint

Monsieur le maire rappelle la démission de Pierre Bagne, conseiller municipal et de Jean-Michel Carrette, 2^{ème} adjoint.

Suite à la proposition de laisser à 2 le nombre de postes d'adjoint, le conseil municipal accepte et décide la détermination à 2 postes le nombre d'adjoints au maire.

2°/ Remplacement des délégués aux syndicats suite à la démission de deux élus

Suite à la démission des deux élus, le conseil municipal procède à leur remplacement par la nomination de nouveaux délégués titulaires et suppléants au SIVOS, SIVOM des deux roches, Syndicat intercommunal des eaux Petite Grosne, SIGALE et SIVOM bassin versant Petite Grosne.

3°/ Remplacement des délégués aux commissions communales

Suite à la démission des deux élus, le conseil municipal procède à leur remplacement par la nomination de nouveaux délégués aux différentes commissions communales.

4°/ Studio à la Buissonnière / loyer mensuel à fixer

Faisant suite à la vacance du studio à la Buissonnière au 30/06/2016, le conseil municipal autorise le maire à signer le bail avec les futurs locataires qui commencera à courir au 01/07/2016, fixant le loyer mensuel hors charges à 350 euros et la caution s'élevant à un mois de loyer soit 350 euros.

Le Maire, Roger LASSARAT